

collection dirigée par Xavier MERLIN

# METHOD' IRA

155 méthodes

Conseils, astuces, exemples

Ambre CONDRO

Eugénie DERUMIGNY

Nathalie GÉNIN-CASSET



## CHAPITRE 1

# C'EST DÉCIDÉ, JE PRÉPARE LE CONCOURS DES IRA !

### MÉTHODE 1 : Pourquoi passer le concours des IRA

#### ■ Avant tout, vers où allez-vous ?

On dénombre cinq Instituts Régionaux d'Administration (IRA) : Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes.

Ces instituts forment en douze mois les attachés d'administration de l'État (AAE), corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM). Les attachés sont des fonctionnaires de catégorie A.

La moitié de la formation se déroule à l'institut en enseignement théorique puis l'autre moitié en prise de poste sur le terrain.

La formation dispensée par les IRA permet d'accompagner les futurs attachés dans l'acquisition des connaissances et compétences de base nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Vous devrez choisir l'IRA au sein duquel vous souhaitez vous inscrire.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes : vous devez avoir au moins une licence (concours externe), ou au moins quatre ans d'exercice dans la fonction publique (concours interne), ou cinq ans d'expérience professionnelle dans le privé (3<sup>e</sup> concours).

Le détail de ces conditions est repris dans la méthode 2.

Notez que vous percevez une rémunération pendant cette période de formation :

- Le montant de cette rémunération (indice majoré) est déterminé dans un décret tous les ans. En fonction de votre situation, vous pouvez également percevoir certaines indemnités, tenant compte par exemple de votre situation familiale.

- Si vous êtes déjà fonctionnaire, vous êtes rémunéré sur la base de votre traitement indiciaire ;
- Vous avez la possibilité de demander à l'IRA une simulation de salaire avant la rentrée.

Le corps des attachés est le corps des cadres de l'État, de catégorie A. Chaque ministère peut demander le rattachement de son corps d'attaché au CIGEM, ce qui facilite la mobilité.

Les missions que vous pourrez exercer en qualité d'attaché sont très variées : études juridiques, gestion financière, gestion des ressources humaines, conduite de projet, mise en œuvre ou pilotage de politiques publiques, encadrement, animation d'équipe, communication...

Les missions peuvent s'exercer à différents niveaux :

- Au niveau territorial (province ou Île de France) dont l'objectif est la mise en œuvre des politiques publiques, en services déconcentrés (c'est-à-dire service de l'État au niveau du terrain), ou au sein d'opérateurs (établissements qui ont une mission de service public mais distincts de l'État) ;
- En administration centrale (services à vocation nationale de l'État qui mettent en œuvre les directives gouvernementales par l'élaboration, le pilotage de dispositifs publics et les déclinent au niveau territorial).

### Points d'attention :

- Voici quelques questions à vous poser avant toute inscription : Êtes-vous prêt à consacrer un an en formation dont six mois en centre de formation avec un retour sur les « bancs de l'école » (parfois loin de chez vous et de vos proches) ?
- Quelles conséquences sur votre situation familiale et dans l'organisation de votre quotidien si votre formation est loin de chez vous ?
- Le poste obtenu dans le cadre du stage dépend du classement, si malheureusement vous êtes en fin de classement, vous pouvez vous retrouver sur un poste « par défaut » que vous devrez occuper deux ans au minimum. Cela dit, il faut bien commencer par quelque chose et on peut toujours tirer du bon de toute expérience.
- Si vous abandonnez en cours de formation ou renoncez au bénéfice du concours une fois lauréat, sachez que l'administration a de la mémoire, et que vous aurez peu de chance de pouvoir renouveler l'opération. Selon la réglementation, vous allez aussi devoir rembourser si vous avez entamé votre formation.

## ■ Qu'est-ce que cela va vous apporter ?

Le concours vous permet d'être accompagné dans l'acquisition des connaissances de base et votre choix de poste, ce qui est généralement le cas pour tout nouvel arrivant dans l'administration. Il représente la voie classique pour entrer au sein de l'État.

L'État est la seule « structure » qui vous donne la possibilité d'exercer des métiers très différents et variés (cf. ci-dessus le descriptif) dits « administratifs ». L'avantage est également d'avoir le choix au niveau géographique.

Le CIGEM vous permet d'être « muté » plus facilement d'une administration à une autre. L'avancement de carrière est le même mais il faut étudier avec attention le système des « primes », encore appelées indemnités accessoires, qui peuvent varier assez fortement d'un ministère à l'autre, et entre services territoriaux (distinction entre province et Île de France) et administration centrale. Ces primes n'ont pas le même sens que dans le privé. Elles ne comptent pas pour le calcul de la retraite, sauf dans des conditions bien précises.

De par vos missions, vous participez à la construction ou à la mise en œuvre des politiques qui font fonctionner notre pays.

Comme l'indique le décret statutaire (texte qui fixe les règles relatives à ce corps), le rôle de l'attaché est de participer à la conception, l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques ministérielles et interministérielles (cf. Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État).

L'attaché s'engage à les faire appliquer, il peut être considéré comme cadre manager (comme en entreprise) mais au sein du secteur public.

Vous êtes un maillon de la chaîne, la qualité de votre travail est important pour votre hiérarchie et vos productions qui réglementent la vie des citoyens.

À noter toutefois qu'il est bon d'avoir la fibre publique, le sens du service et l'intérêt de servir autrui.

### Points d'attention :

- Évitez de tomber dans la caricature telle que « je veux être fonctionnaire pour la sécurité de l'emploi ». D'abord ceci est faux : vous pouvez vous faire « virer », comme dans toute entreprise privée. Si vous commettez des fautes professionnelles, il existe des procédures disciplinaires qui peuvent aboutir à la radiation. De même, lorsqu'une mission au sein de l'État est supprimée, la règle veut que l'on vous propose d'autres postes. Si vous ne les cherchez pas de votre côté ou que vous émettez trois refus sur trois propositions qui vous sont faites, vous pouvez être radié des cadres. En bref : on vous met dehors.

- Les rémunérations sont basées sur des grilles indiciaires (l'indice correspond à un nombre de points dont la revalorisation est loin d'être faite tous les ans) précisant le montant fixe de rémunération selon l'ancienneté et les possibilités d'avancement par changement de grade ou de corps. Ces grilles sont publiques, vous pouvez les consulter en tapant sur Internet le corps demandé.
- Les informations ci-dessus vous permettent de savoir si, finalement, le concours d'attaché et « le métier d'attaché » sont faits pour vous. Vous pouvez lire la méthode 2, voire peut-être poursuivre jusqu'à la fin du chapitre 5 pour confirmer votre décision de vous lancer dans l'aventure.

## **MÉTHODE 2: En quoi consiste la réforme des IRA, mise en place depuis la session 2020 ?**

### **■ De quoi parle-t-on exactement ?**

Si vous avez préparé les IRA il y a quelques années, ou plus largement si vous avez eu l'occasion d'échanger avec des attachés ayant passé le concours il y a quelque temps, vous avez pu constater que le concours n'a pas toujours eu le même format. Par souci de concision et de clarté, nous ne retracerons pas ici toutes les transformations qu'a pu connaître ce concours depuis sa création – pour rappel, les IRA de Lyon et Lille ont été créés en 1970, et les suivants entre 1974 et 1979. Cependant, le caractère encore récent de la réforme nous invite à revenir dessus.

Pour résumer, ce que l'on appelle « le concours des IRA » se décline en trois concours, selon le profil des candidats :

- Le concours externe, ouvert aux étudiants ayant une licence ou un diplôme équivalent ;
- Le concours interne, réservé aux candidats occupant depuis 4 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours) un emploi civil ou militaire dans la fonction publique ;
- Le troisième concours, réservé aux personnes justifiant de 5 années d'exercice d'une activité professionnelle dans le privé, dans le milieu associatif, ou d'un mandat d'élu d'une collectivité territoriale.

Au-delà du changement de format des épreuves, cette réforme a pour objectif de professionnaliser le recrutement des cadres de l'État, en leur permettant de se projeter dans leurs futures fonctions : ainsi, le concours se

fait moins « théorique », les connaissances seules ne vous permettent pas d'espérer d'excellentes notes. L'admission vient récompenser les candidats qui, certes, ont des connaissances, mais surtout ont fait preuve d'ouverture d'esprit, d'initiative, et ont su se démarquer lors des mises en situation face à un cas concret. L'esprit pratique ne remplace pas le savoir « pur », mais vient le compléter, afin d'assurer un recrutement de qualité.

## ■ Concrètement, qu'est-ce que cela change pour vous ?

**L'arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration** vient modifier tout cela.

Nous vous invitons à vous reporter à l'arrêté cité afin d'avoir tous les détails, mais pour simplifier, cette réforme modifie :

- Les épreuves d'admissibilité, en les unifiant pour les trois concours : auparavant, les épreuves d'admissibilité (les écrits) variaient en fonction du concours visé. Ainsi, aux écrits de février 2019, un candidat externe planchait encore sur une dissertation de culture générale en 4 heures, « à l'ancienne », et devait répondre à une série de QRC (questions à réponses courtes), soit écrire une vingtaine de lignes sur chaque sujet donné, dans différentes matières : économie, questions européennes, finances publiques, droit constitutionnel...
- L'oral d'admission, avec la suppression notamment de l'épreuve de langue pour le concours externe ;
- La scolarité : auparavant, les élèves restaient une année entière à l'IRA, cette année étant entrecoupée de stages dans différents univers professionnels : dorénavant, vous passez 6 mois dans les murs de l'IRA, avant de choisir votre poste à l'issue du classement de sortie, puis effectuez 6 mois de stage, au terme desquels vous êtes titularisé, sous réserve d'avoir donné satisfaction tout au long de votre formation.
- Les épreuves de classement au terme des 6 mois de formation à l'IRA : si vos prédécesseurs avaient des épreuves d'évaluation à passer (écrits administratifs ou rapport de stage par exemple), vous allez connaître les joies du mémoire de professionnalisation, et de l'oral final portant à la fois sur votre parcours et votre projet professionnel. Le RCA (rapport sur commande d'une administration), oral collectif, demeure de la partie ;

Les promotions entrées dans les IRA au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ont été les premières à connaître les effets concrets de la réforme : après avoir passé les anciennes épreuves, elles ont pu découvrir les nouvelles modalités de la scolarité. Les promotions entrées à l'IRA en mars 2020 ont, elles, connu les nouvelles

épreuves d'admissibilité, d'admission, puis la nouvelle scolarité – marquée en outre par le confinement et l'enseignement à distance rendu obligatoire. Dans le cadre de la préparation du concours, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des épreuves du concours, telles que définies dans l'arrêté de 2019 cité plus haut :

<p><b>Première épreuve d'admissibilité</b> <b>Résolution d'un cas pratique</b></p>	<p>Coef 5</p>	<p>4 h</p>	<p>À partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'État, vous <b>devez rédiger une note afin de proposer des solutions de manière argumentée et organisée.</b></p> <p>Vous présentez vos propositions sous la forme de documents annexes opérationnels, et pouvez faire référence aux acquis de votre parcours précédent.</p>
<p><b>Deuxième épreuve d'admissibilité</b> <b>QCM</b></p>	<p>Coef 2</p>	<p>1 h 30</p>	<p>Vous devez répondre à des questions portant sur la culture administrative et juridique, les finances publiques, l'organisation, le fonctionnement et les politiques des institutions européennes, la culture numérique... Vous pouvez également répondre à des mises en situation.</p> <p>Le QCM comprend au maximum 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques.</p>
<p><b>Oral d'admission</b> <b>Entretien avec le jury</b></p>	<p>Coef 7</p>	<p>30 min (dont 5 min de présentation)</p>	<p>Le jury s'appuie sur une fiche de renseignements* afin d'évaluer vos aptitudes et votre motivation à exercer vos futures fonctions. Pendant 5 minutes, vous présentez votre parcours et votre motivation, puis s'ensuit un échange avec le jury. C'est le moment de démontrer vos qualités d'expression orale et votre comportement face à une situation professionnelle concrète, comme une situation d'encadrement d'une équipe.</p>

\* ou un dossier RAEP pour les candidats internes et 3<sup>e</sup> concours.

## ■ En quoi cela change-t-il quelque chose à votre préparation au concours ?

Fondamentalement, **cela change l'esprit dans lequel vous devez aborder les épreuves**, écrites comme orales : le jury ne souhaite pas avoir en face de lui un candidat qui sait tout sur tout – même si, bien sûr, avoir une culture administrative et des connaissances est fondamental, nous allons revenir dessus dans les chapitres qui viennent. Vous devez garder en tête que les qualités et les compétences professionnelles comme avoir de la rigueur, de la méthode, savoir encadrer une équipe, sont aujourd'hui valorisées, au même titre que bien connaître la Constitution ou la LOLF.

Dès lors, il est important pour vous de ne pas négliger dans votre préparation l'approfondissement de ces « *soft skills* » – ces fameux *savoir-être* dont on parle tant aujourd'hui – car ils vous seront d'une aide précieuse lors des épreuves, de plus en plus professionnalisantes et moins académiques qu'elles ont pu l'être par le passé.

De même, avoir déjà un projet professionnel – même pas entièrement défini – lors de l'oral vous permettra de mieux mettre en avant vos atouts, vos compétences, et confortera le jury sur votre capacité à vous projeter : en effet, il ne s'en tiendra pas à une interrogation de type « quizz » mais cherchera vraiment à appréhender vos compétences managériales, vos motivations, votre vision des choses : en un mot, plus qu'un niveau académique, il recherchera un/une futur/e collègue.

### MÉTHODE 3 : Comment s'organisent les six mois de scolarité à l'IRA ?

À présent que vous avez compris les grandes lignes de la réforme, il est temps d'entrer dans le vif du sujet. En effet, il est primordial, au moment où vous préparez le concours, de savoir peu ou prou à quoi vous attendre lors de la scolarité à l'IRA. Il n'est pas rare, en effet, que le jury vous interroge à l'oral sur vos motivations pour préparer ce concours : après tout, il existe d'autres voies pour devenir catégorie A dans la fonction publique.

Peut-être êtes-vous déjà dans la fonction publique, cadre A, et pourriez-vous rejoindre un ministère donné par la voie du détachement ? Peut-être que vous pourriez devenir contractuel dans la fonction publique afin de mettre vos compétences au service d'une administration ? Peut-être que d'autres concours vous intéressent et vous permettraient de réaliser votre rêve de



travailler dans tel ou tel domaine au sein du service public ? Dès lors, quelle est la plus-value de la scolarité à l'IRA pour vous ?

À partir des explications ci-dessous, libre à vous de sélectionner ce qui sera le plus pertinent à mettre en avant, en fonction de votre profil.

Sans compter que le jury vous pardonnerait difficilement de vous présenter à l'oral sans rien savoir de ce que l'on fait dans les murs de l'IRA – à part rencontrer d'autres futurs attachés, explorer une nouvelle ville, nouer des liens et se faire de nouveaux amis !

## ■ La phase de tronc commun

Commençons par le commencement : au 1<sup>er</sup> mars – ou au 1<sup>er</sup> septembre, en fonction de la session présentée, vous entrez dans l'arène et poussez pour la première fois la porte de l'IRA non pas en tant que candidat, mais en tant qu'élève-attaché. Une fois les journées de rentrée passées commence le moment tant attendu des cours de tronc commun. Obligatoires pour tous, ils se déroulent le plus souvent dans un amphithéâtre, et mêlent cours magistraux, PowerPoint, partages de documents, temps d'échanges avec des intervenants et découvertes de matières que vous n'avez pas forcément travaillées dans le cadre de la préparation au concours.

En vrac, quelques exemples de cours de tronc commun :

- Droits et obligations du fonctionnaire (souvent sous forme de rappels, car vous les avez appris pour le concours, mais ces éléments sont tellement importants dans la formation d'un cadre qu'on vous les rappellera régulièrement, tout au long de la formation) ;
- L'égalité hommes-femmes et la lutte contre les discriminations ;
- L'administration à l'heure du numérique ;
- Le contrôle de gestion ;
- Les marchés publics ;
- Le contrôle interne ;
- La rédaction administrative ;
- La gestion des conflits ;
- L'organisation de réunions...

C'est également au cours de cette phase, qui dure approximativement 3 mois, que vous allez travailler, en parallèle, sur votre RCA – rapport sur commande d'une administration – mais aussi commencer à faire des recherches et des entretiens dans le cadre de votre mémoire de professionnalisation.